

Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté les règlements et les projets particuliers suivants :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement SH-2022-520 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de modifier les grilles des usages, des normes et des dimensions de terrain des zones H-985, H-1000, H-1001 et H-1002 pour retirer les notes particulières relatives aux aires d'agrément (district des Maraîchers)	4 juillet 2022 7 juillet 2022
Règlement SH-2022-521 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'agrandir la zone H-710 à même une partie de la zone I-709 et d'ajouter et de modifier certaines notes particulières à la grille des usages, des normes et des dimensions de terrain de la zone H-710 (district de Laflèche)	4 juillet 2022 7 juillet 2022
Règlement SH-2022-523 modifiant le Règlement de lotissement 1407, afin de permettre la création d'un lot à des fins de parc ou de conservation d'un espace naturel (tous les districts)	4 juillet 2022 14 juillet 2022
Projet particulier PPSH-22-06 visant la construction d'une habitation multifamiliale de structure isolée de 3 étages au 4830, montée Saint-Hubert (lot 1 897 193) (district d'Iberville)	4 juillet 2022 14 juillet 2022
Projet particulier PPSH-22-05 visant à autoriser une aire de chargement et un muret en marge avant pour un usage commercial aux 1939 à 1979, rue F. X. Sabourin (lot 3 307 517) (district des Maraîchers)	13 juin 2022 13 juillet 2022

2. Une copie de ces règlements peut être consultée à l'adresse Internet suivante : www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements ou une copie des projets particuliers à l'adresse www3.longueuil.quebec/fr/projets-particuliers-arrondissements ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.sh@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 14 juillet 2022.
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière